

L'élargissement

Définition :

L'élargissement de l'UE fait partie intégrante du projet européen, dès le début. (Cf. Traité de Rome de 1957). Art. 49 du Traité sur UE : « *tout État européen qui respecte les principes démocratiques fondamentaux de l'UE peut demander à en devenir membre* »

➤ **des élargissements progressifs :**

1973 : Royaume-Uni, Irlande, Danemark, (la Norvège refuse par référendum son entrée)

1981 : Grèce (fin du régime des Colonels en 74)

1986 : Espagne et Portugal (mort de Salazar en 1970 et mort de Franco en 1975)

1995 : Autriche, Suède, Finlande (3 États neutres, dont l'entrée a été rendue possible par la fin de l'URSS)

2004 : 8 pays d'Europe centrale et orientale (PECO) + 2 îles méditerranéennes (fin du Mur de Berlin)

2007 : Roumanie et Bulgarie (suite du grand élargissement)

2013 : Croatie (accord Dayton 1995)

➤ **des critères d'entrée**

Etre un pays européen (définition du Conseil de l'Europe)

Critères de Copenhague définis par le Conseil européen de juin 1993 : critères démocratique, économique, juridique (31 chapitres d'acquis communautaire)

1 critère dit d'absorption défini lors du Conseil européen de juin 2006, sur la capacité de l'UE à intégrer de nouveaux membres

➤ **la candidature d'un pays se fait en plusieurs étapes**

Demande du pays/avis de la Commission/vote à la majorité du Parlement européen et à l'unanimité du Conseil = le pays est alors candidat

Les négociations peuvent s'ouvrir : les 31 chapitres de l'acquis communautaire doivent obligatoirement être refermés pour passer à l'étape suivante

Pour finaliser l'adhésion, il faut : un rapport de la Commission + 1 vote à la majorité du Parlement européen et à l'unanimité du Conseil + une ratification du traité d'adhésion par chacun des États membres + une ratification du traité d'adhésion par le pays candidat

Objectifs

- réunir la famille européenne
- diffuser les valeurs et principes européens
- stabiliser les pays européens
- avoir une masse critique (population, PIB) afin de peser sur la scène internationale
- homogénéiser le plus possible les pays dans tous les domaines

Les pays candidats : Turquie, Islande, Monténégro, Serbie, ARYM (ancienne République yougoslave de Macédoine). Viendront sans doute aussi tous les pays des Balkans occidentaux (Bosnie-Herzégovine, Albanie, Kosovo).

❖ **Problématiques propres à la candidature de la Turquie**

- 1 chapitre sur 35 seulement a été refermé
- les négociations ont été ré-ouvertes en octobre 2013 après 3 ans de blocage
- 1 problème essentiel : Chypre : la Turquie occupe militairement la partie nord de l'île et refuse l'accès à ses ports et aéroports à des bâtiments battant pavillon chypriote
- des problèmes importants : la démocratie, la reconnaissance du génocide arménien (même s'il n'y a pas de demande formelle), le respect des minorités (15 millions de Kurdes sur 78 millions d'habitants)
- la Turquie régresse en ce moment même avec la fuite en avant (ou en arrière...) du gouvernement ERDOGAN sur les libertés, les droits des femmes, les journalistes...



Union of European Federalists
Union des Fédéralistes Européens
Union der Europäischen Föderalisten



Ces fiches argumentaires sont rédigées par Alain MALEGARIE, vice-président de l'UEF-France

Carnet d'Europe est une publication de Presse fédéraliste – www.pressefederaliste.eu - www.uef.fr

➤ **Une candidature complexe :**

- **lenteur du processus** : 1949, la Turquie entre au Conseil de l'Europe ; 1951, elle intègre l'OTAN. En 1963, premier accord d'association (accords d'Ankara) « *en vue de faciliter l'adhésion de la Turquie* » (renforcement des relations économiques et commerciales).
- 1987 : 1^{ère} demande officielle d'adhésion ; 1996 : entrée en vigueur de l'union douanière conclue en 1995 ; 17 décembre 2004 : candidature officielle

➤ **Turquie, une puissance émergente qui a des atouts**

- **Un classement édifiant** : 16^{ème} rang de l'économie mondiale ; 8^{ème} rang des économies européennes ; 5^{ème} rang des économies émergentes ; 15^{ème} rang des exportateurs ; 20^{ème} rang des importateurs. C'est une économie qui tourne, une démographie dynamique (population jeune) ; peu endettée. Abolition de la peine de mort

➤ **des faux débats**

- **La géographie** : le critère européen tel que défini par le Conseil de l'Europe stipule « tout pays qui est, partie ou entier, sur le continent européen ».
- La religion et la laïcité

Mais c'est pourtant là les points de friction et de blocage de l'opinion publique

➤ **des vraies questions**

- **Démographique** : au regard du fonctionnement institutionnel de l'UE (le nombre de députés et de voix au Conseil dépend de la population). Donc la Turquie aurait le même nombre de députés que l'Allemagne, soit 96 députés
- **Les flux migratoires** : la Turquie aujourd'hui fonctionne comme un hub, une zone transitoire pour les réseaux en provenance du Proche et de Moyen-Orient, d'Afghanistan, de Pakistan et de Chine
- L'atlantisme affirmé du pays et sa volonté de jouer un rôle de puissance régionale moyenne
- Le nationalisme, ses frontières en tension et ses relations avec la Grèce et Chypre

❖ **Problématiques propres à la Serbie**

- statut de pays candidat en 2012
- ouverture officielle des négociations d'adhésion le 28 juin 2013

➤ **coopération avec le Tribunal Pénal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye**

- Transfert de Radovan Karadzic en juin 2010
- Transfert de Raiko Mladic et Goran Hadzic en 2011

➤ **des réformes intérieures en cours**

- Dépolitisation de l'administration, de la justice ; vote d'une nouvelle Constitution ; lutte contre la corruption ; réforme de l'administration, ; avec mise en place d'un système de recrutement uniformisé, de grilles de salaires transparentes, une rationalisation des effectifs ; réforme de la vie politique : sur le financement des campagnes électorales ; réforme du code électoral ; lutte contre le crime organisé ; intégration de la communauté rom (15% de la population) ; renforcement de l'autonomie de la province de Voïvodine

➤ **normalisation de ses relations avec ses voisins, dont le Kosovo**

- Accord de Bruxelles en avril 2013 qui permet le rapprochement entre les 2 pays
- Intégration progressive de la police serbe du nord Kosovo dans la police kosovare ; idem pour la justice ; les autorités municipales ; les administrations
- Continuité des réseaux de télécommunications et de l'énergie entre les deux pays
- Deux éléments forts et symboliques de la reconnaissance mutuelle entre la Serbie et le Kosovo : le respect des minorités serbes du Kosovo et l'abandon du financement par la Serbie des municipalités exclusivement serbes du Kosovo : la Serbie arrête ainsi d'administrer « une partie du Kosovo.

Lyon, le 23 janvier 2014

